

Réunion ordinaire  
Vendredi 10 avril 2015

L'an deux mille **quinze**, le **Vendredi 10 avril**, à **20h30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Darcy Jean-Claude, Maire.

**Présents:** M. DARCY MMES et MM MORIN GAMBÉ DENAUW DESAUNAY PIAT P. PETIT JOSSEAUX VAN HOUTEGHEM D'HEYGERE

**Absents excusés :** MM PIATJC

**CCAS Présents:** MMES GOMEZ MITTELETTE QUETTE DESAINT DARCY DENAUW PIAT P. GAMBÉ

**CCAS Absents excusés :** MME LABOUREUR

**Absents:**

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente, puis signature.

- Madame MORIN est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2015\_006**

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2014 du CCAS dressé par M. VALETTE Francis, Receveur.**

Le Comité Communal d'Action Sociale,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2014**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2013** celui de tous les titre de recette émis, celui de tous le mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant.....

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier **2014** au 31 décembre **2014**, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2014** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET :** Compte administratif C.C.A.S 2014.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>3692.10€</b>		
60623 Alimentation	1571.28 €		
6232 Fêtes et Cérémonies	1940.92 €	- €	
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>144.00 €</b>		
6451 Cotisation URSSAF (Acci. Travail)	144.00 €		
<b>64 Autres charges de gestion courante</b>	<b>- €</b>		
6568 Secours	- €		
<b>TOTAL</b>	<b>3836.10 €</b>	<b>TOTAL - €</b>	<b>TOTAL des DEPENSES 3836.10 €</b>
RECETTES	RECETTES	RECETTES	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
70311 Concessions dans cimetières	- €		
7474 Subvention des Communes	3500.00 €		
7713 Libéralités reçues	50.00€	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>3550.00 €</b>		<b>Résultat de l'exercice -286.10 €</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté 2013	3566.24 €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>3566.24 €</b>	<b>TOTAL - €</b>	<b>TOTAL des RECETTES 7116.24 €</b>
			<b>RESULTAT DE CLOTURE 3280.14 €</b>

**OBJET :** Budget primitif C.C.A.S 2015.

BUDGET PRIMITIF			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>		<b>DEPENSES</b>	
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>6580.14 €</b>		
60623 Alimentation (Colis)	3280.14 €		
6232 Fêtes et Cérémonies (Repas)	3300.00 €	- €	
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>200.00 €</b>		
6451 Cotisation URSSAF (Acci. Travail)	200.00 €		
<b>64 Autres charges de gestion courante</b>	<b>1000.00 €</b>		
6568 Secours	1000.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7780.14 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>
		<b>TOTAL des DEPENSES</b>	<b>7780.14 €</b>
<b>RECETTES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
70311 Concessions dans cimetières	- €		
7474 Subvention des Communes	4 500.00 €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 500.00 €</b>		
<b>Résultat de l'exercice</b>			
002 Excédent de fonctionnement reporté 2013	3280.14 €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>7780.14 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>
		<b>TOTAL des RECETTES</b>	<b>7780.14 €</b>
		<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>- €</b>

Le budget primitif du CCAS est adopté à l'unanimité et s'équilibre comme présenté ci-dessus : Pour la section de fonctionnement uniquement en Dépenses et Recettes pour un montant de 7780.14€

**DELIBERATION N°2015\_007**

**OBJET :** Approbation du compte de gestion 2014 de la Commune de BAUGY dressé par M. VALETTE Francis, Receveur.

Le Comité Communal d'Action Sociale,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des

mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2014**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2013** celui de tous les titre de recette émis, celui de tous le mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant.....

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier **2014** au 31 décembre **2014**, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2014** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET :** Compte administratif 2014 commune et CCAS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT(1)	EXCEDENTS (1)	DEFICIT (1)	EXCEDENTS (1)	DEFICIT (1)	EXCEDENTS (1)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés.....	0,00	59 499.55	83 360.03	0	83 360.03	59 499.55
Opérations de l'exercice.....	<b>172 009.60</b>	<b>199 009.77</b>	<b>28 434.05</b>	<b>88 699.76</b>	<b>200 443.65</b>	<b>287709.53</b>
<b>TOTAUX.....</b>	<b>172 009.60</b>	<b>258 509.32</b>	<b>111 794.08</b>	<b>88 699.76</b>	<b>283 803.68</b>	<b>347 209.08</b>
Résultats de clôture.....		<b>+86499.72</b>		<b>-23 094.32</b>		<b>+63 405.40</b>
Restes à réaliser.....					0	
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS.....</b>						

COMPTE ANNEXE POUR C.C.A.S.

Résultats reportés.....		3566.24				3566.24
Opérations de l'exercice.....	<b>3836.10</b>	<b>3 550.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3836.10</b>	<b>3 550.00</b>
<b>TOTAUX.....</b>	<b>3836.10</b>	<b>7116.24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3836.10</b>	<b>7116.24</b>
Résultats de clôture.....		<b>+3 280.14</b>		<b>0</b>		<b>+3 280.14</b>
Restes à réaliser.....						
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS.....</b>						

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

**FONCTIONNEMENT**

**OBJET:** Budget Primitif 2015.

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	271 865.00	185 366.00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 86 499.00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>271 865.00</b>	<b>271 865.00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	112 112,00	135 207,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 23 095,00	(si solde positif)
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>135 207,00</b>	<b>135 207,00</b>
	<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>407 072,00</b>	<b>407 072,00</b>

Le Budget Primitif 2014 est adopté à l'unanimité et s'équilibre comme suit :

- Pour la Section de Fonctionnement, en Dépenses et Recettes pour un montant de **271 865,00€**.
- Pour la Section d'Investissement, en Dépenses et Recettes pour un montant de **135 207,00 €**.

**DELIBERATION N°2015\_008****OBJET: Décision en matière des Taux des Contributions Directes.**

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, de fixer les Taux en matière de Contributions Directes de la façon suivante:

<b>Taxe d'Habitation</b>	16.73%
<b>Taxe Foncière (Bâti)</b>	17.63%
<b>Taxe Foncière (Non Bâti)</b>	55.22%
<b>Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E)</b>	22.18%

**DÉLIBÉRATION N°2015\_009****OBJET: Location de terres communales**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de renouveler le bail, conformément aux dispositions du contrat type de la Commission Consultative des Baux Ruraux de l'Oise, à l'EARL CHOCREAUX, représentée par Madame CHOCREAUX Séverine, domiciliée 3b, rue de Revennes, 60113 BAUGY, la parcelle cadastrée N° 72 Section ZB, « le Champ Liévin », d'une contenance de 60 ares dont la commune de BAUGY est propriétaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal,  
-émettent un avis favorable,  
-autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ci-annexé.

**DÉLIBÉRATION N°2015\_010****OBJET: Aménagement Rythmes Scolaires :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que les aides perçues par la Commune au titre de l'aménagement des rythmes scolaires soient reversées dans leur intégralité au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire, à savoir :

383,33€ perçus sur l'exercice 2014

716,67€ perçus sur l'exercice 2015

Soit 1 100,00€ sur l'ensemble des exercices 2014 et 2015, correspondant à l'aide perçue pour les 22 élèves scolarisés à l'école maternelle de BAUGY pour l'année scolaire 2014/2015.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil votent en faveur de la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**DÉLIBÉRATION N°2015\_011****OBJET: Approbation des modifications des statuts du SEZEO.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-17, L5211-18 et L5211-20,

VU l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2013 portant création à compter du 1er janvier 2014 du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise, par fusion des syndicats d'électricité du Compiégnois, Électron X, de l'Est de l'Oise, de la vallée de l'Oise et du Valois,

VU l'arrêté préfectoral du 20 mars 2014 portant adhésion de 44 communes et modifications statutaires

du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise,  
VU les statuts actuels du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise,

Considérant le souhait émis par la commune de Lachelle, commune isolée, d'adhérer au SEZEO,

Considérant la nécessité pour le SEZEO de recourir à des conventions de mandat pour fixer les différentes modalités de règlement des travaux réalisés sur le territoire des communes membres, Les modifications proposées par le comité syndical du SEZEO concernent la liste des communes membres (Annexe - Secteur du Compiégnois) et l'ajout d'un point 6.10 à la suite du 6.9.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la réglementation ces modifications doivent être présentées au conseil municipal de chaque commune membre du SEZEO qui dispose d'un délai de 3mois pour rendre un avis.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De valider les statuts modifiés présentés en annexe

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les modifications des statuts du SEZEO (cf. statuts modifiés en annexe).

#### **DÉLIBÉRATION N°2015\_012**

##### **OBJET: Acquisition calvaire rue de La Belle Croix :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil,

- les termes du courrier de Messieurs COUDUN Robert, COUDUN Jacques et Madame COUDUN Françoise qui souhaitent céder à la commune, pour un euro symbolique la parcelle cadastrée ZB 50 d'une contenance de 1are 05ca sur laquelle est bâti un calvaire,

- que la commune s'engage à y poser une plaque indiquant « Don de la famille COUDUN à la Commune de BAUGY – 2015 »,

- que l'acte sera établi par Me LEDOUX Isabelle, notaire à RESSONS-SUR-MATZ et que les frais seront à la charge de la commune de BAUGY.

Les conseillers municipaux, après en avoir débattu, acceptent la proposition de Messieurs COUDUN Robert, COUDUN Jacques et Madame COUDUN Françoise, et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

##### **Questions diverses :**

###### **14 juillet :**

- Animation de 20h30 à 23h00 par R. WATSON
- Repas traiteur : jambon à l'os
- Feu d'artifice et lampions
- Monsieur le Maire de Compiègne met à la disposition de la Commune un podium roulant et 2 barnums
- La Commune doit également faire l'acquisition d'un barnum.

###### **PLU :**

- L'ADTO se charge de rédiger le C.C.T.P qui est nécessaire pour lancer l'appel d'offres.

###### **URBANISME :**

- La Communauté de Commune du Pays des Sources va se substituer à la DDT pour instruire les demandes d'urbanisme.

###### **Plaine de Jeu :**

- Le terrain de foot n'a pas été praticable une grande partie de l'hiver, le drainage ne remplissant plus son office. Un devis de l'entreprise Loiseleur pour la réfection du drainage se monte à 41 490,85€. Monsieur le Président du syndicat de la Plaine de Jeu a demandé une subvention au Département et à l'Etat.

**Coupe de peupliers :**

- Les travaux ont été arrêtés à cause des pluies ininterrompues de cette fin d'hiver. L'entreprise tardant à reprendre le chantier, un courrier leur sera prochainement adressé.

DARCY

MORIN

GAMBÉ

DENAUW

DESAUNAY

PIAT P.

PIAT J-C

PETIT

JOSSEAUX

VAN

HOUTEGHEM

D'HEYGERE